

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine,
les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année est de 10 0 0

Mélanges Religieux

LETTRES.
Les Correspondances et les Lettres
d'affaires doivent être adressées
françaises de port aux Rédacteurs.
Pour les Annonces, voir le tarif à la
dernière colonne.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 12 OCTOBRE, 1949.

NO. 7.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 12 OCTOBRE 1949.

(PAR M. J. S. R., P.TRE.)

Suite.

LA SCIENCE AU MOYEN-ÂGE.

Assurément personne ne prétendra que les connaissances fussent répandues dans le Moyen-Âge, même à ses plus belles époques, aussi généralement qu'elles le sont aujourd'hui, mais il s'en faut de beaucoup que cet âge ait été celui de la barbarie et que la civilisation s'y soit perdue. Commençons d'abord par observer que les connaissances n'étaient pas générales dans la société antique. Elles ne se concentraient guère que dans les premières classes. Je ne puis pas que les derniers rangs de l'ordre social chez les anciens aient été plus instruits que le peuple du Moyen-Âge; on ne pourrait donc pas plus appeler celui-ci barbare que le peuple de l'antiquité. Les connaissances qui auraient pu se perdre ne sont donc que celles que cultivent les classes supérieures; c'étaient particulièrement les connaissances littéraires; or quelque belle qu'on prétende avoir été la littérature païenne, on avouera qu'elle n'a guère influé sur le bonheur des peuples; la preuve s'en trouve dans l'effroyable ordre moral et politique de la société ancienne. Quoiqu'il en soit, ces connaissances et la culture des beaux arts disparaissent en partie à l'invasion des barbares. Cela se conçoit. Des peuples ignorants et grossiers, armés d'une fureur incroyable de destruction envahissent la surface de l'Europe; toutes les institutions périssent; les sources d'instruction ne coulent plus, elles sont tarries. La société d'alors n'entend guère le latin de se livrer aux lettres. Le premier soin de toutes les classes et de tous les individus, c'était de se mettre à l'abri des plus terribles ravages de l'invasion. Et celle-ci était-elle disposée à écouter les accents des lettres? L'esprit de ces barbares ne connaissait d'autre beauté que la sauvage horreur des forêts, bercant de leur empire; leur cœur ne se ravissait qu'à l'aspect du sang qui inondait les plaines rendait témoignage de leur valeur; leur oreille ne s'ouvrait que pour frémir au retentissement de leurs armes, ou au bruit des empires tombant sous leurs coups.

Ce qu'il fallait leur enseigner d'abord, c'était la religion qui seule civilise. C'est ce que fit le clergé seul corps de la société romaine qui fut resté debout; et par l'aide de la Providence, qui voulait christianiser ces peuples, il y réussit facilement. Le clergé avait conservé les connaissances antiques, et de plus il avait toutes celles que les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, les Pères de l'Église, si savants et si éloquents, lui avaient léguées. Il ne perdit ni les uns, ni les autres; il conserva tout dans les monastères. Là, toutes les choses qui pouvaient servir à perfectionner l'esprit humain fut gardé avec le soin le plus scrupuleux. Un grand nombre de maisons religieuses furent occupées à transcrire les

manuscripts des anciens. Les règles monastiques de cette époque prescrivaient avec des détails minutieux le soin et la transcription des livres; et, ce qui paraît supposer une quantité assez considérable de volumes, elles voulaient que deux religieux fussent chargés du soin de la bibliothèque. On voit par ces règles, que de grandes connaissances se trouvaient dans les écrivains nombreux de ces époques, et particulièrement dans St. Fulgence, Cassiodore, Grégoire de Tours, Fortunat, St. Isidore, St. Adélme, le vénérable Bède, et Paul, diacre d'Aquilée. Du temps de Grégoire de Tours, à cause des relations commerciales de la France avec l'Asie, les langues orientales étaient enseignées dans les écoles de Paris. Au 6ème siècle, quand le roi Gontran entra à Orléans, la jeunesse de cette ville le complimenta en vers syriaques, hébreux et latins. Les connaissances, renfermées d'abord dans les monastères et propagées par les écrivains du temps, furent répandues surtout dans les contrées qui furent plus tranquilles. C'est ce qui se vit particulièrement en Irlande qui pendant plusieurs siècles fut exempte d'invasion. Aussi cette île offre à cette époque un état scientifique qui ne s'est jamais appelé brillant. De toutes les parties de l'Europe, on venait s'instruire dans cette île. C'est à l'Irlande que l'Angleterre doit en grande partie sa science et sa civilisation, dette de douze siècles, que l'expression n'a point acquiescées. Oh! n'a-t-il pas à regretter, le noble enfant d'Érin, ces jours où s'élevait, reine de la science, voyait les diverses nations accourir dans son sein pour recevoir la lumière et y apporter des richesses. Des jours différents sont venus; mais du moins le génie et le cœur n'ont jamais abandonné la plus belle fleur de la terre, la plus belle perle de la mer, l'Irlande sur son lit de tortures, peut encore sentir son noble cœur tressaillir de gloire aux accents de la lyre de Moore, et aux paroles magiques du plus puissant orateur qui fut jamais.

A l'époque dont je parle, les sciences ecclésiastiques, l'histoire profane, la poésie se cultivaient partout. Les écoles savantes des monastères étaient fréquentées par une nombreuse jeunesse. On voit par les écrits de St. Adélme, et de St. Boniface que les religieux étudiaient le latin, et il y a un certain nombre d'ouvrages écrits par elles dans cette langue avec élégance.

Tout le monde connaît les efforts couronnés de succès que Charlemagne fit pour répandre les lettres dans son vaste empire. Le célèbre Alcuin, qui fit venir de l'Angleterre, pour lui aider dans cette grande œuvre, était un profane de science. Par ses soins une instruction élevée se répandit rapidement. Est-il rien de plus beau que de voir le puissant empereur, faisant assembler des enfants de toutes les classes de la nation, et avant de partir pour ses conquêtes, leur assignant ce qui devait être la matière de leurs études, puis au retour allant les examiner, faisant passer à sa droite ceux qu'il trouvait instruits, et à sa gauche ceux qui ne l'étaient pas, promettant aux premiers les charges, les dignités de l'empire, et menaçant les autres, quelques nobles qu'ils fussent, de ne jamais rien leur accorder, s'ils ne se hâtaient par leur application de réparer leur négligence.

Les papes Eugène II et Léon IV secondèrent le mouvement imprimé aux études par Charlemagne. Dans le concile de Rome en 846, il est ordonné à tous les évêques et à tous les curés d'instituer des maîtres qui puissent enseigner les arts libéraux et la doctrine du salut.

D'après les écrivains français, les monastères qui n'ont pas possédé une autre école qu'un arsenal n'est pas plus nécessaire aux gens de guerre, que ne l'est à des religieux une bibliothèque. Ces bibliothèques étaient quelquefois fort considérables pour ces temps où on ne connaissait pas l'imprimerie; 3,000 volumes furent brûlés à l'abbaye de Croyalud; celle de Navarre avait 6,000 manuscrits, et celle de St. Vincent, à Lyon, passait pour en avoir 11,000. Qu'on se souvienne toujours que les monastères étaient des écoles et qu'ils répandaient ainsi au dehors la science qu'ils possédaient. Le célèbre écrivain allemand Schlegel a fait voir que depuis le temps de Charlemagne, les manuscrits furent multipliés dans l'Occident avec plus de profusion, qu'ils ne l'avaient été dans les temps les plus reculés de l'antiquité; de sorte que, ce sont ses paroles, les écrits de la Grèce et de Rome étaient alors connus et étudiés dans les contrées les plus lointaines. Au reste, les écrivains judicieux ne manquent pas à cette époque du 10e et du 11e siècle, si décriés. Loup de Ferrières, Hincmar de Rheims, Hildard, Fulbert, Yves de Chartres, Lanfranc, St. Pierre Damien, et Gerbert, plus tard Sylvestre II si célèbre par ses connaissances en tout genre, à qui on a attribué l'introduction du chiffre arabe en France, et l'invention de l'horloge à balancier. Les écoles de ces temps sont célèbres; il suffit de mentionner celles de Fuld, de St. Gall, du Bec, du Corbie, de Trèves, d'Autun, de Laon, de Strasbourg. Dans ces écoles et dans mille autres, moins renommées, toutes les classes étaient admises; on enseignait les sept arts libéraux que l'on classait ainsi: la grammaire, la dialectique, la rhétorique, l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie; l'enseignement se couronnait par la théologie. Gilbert de Nogent, auteur du célèbre ouvrage *Genèsis Dei per Francos*, qui vivait à la fin du 11ème siècle, assure que de son temps, il n'y avait pas en France une ville ou même un bourg qui ne possédât une école où les personnes même de basse extraction pouvaient se faire instruire.

Mais voici que s'élevèrent avec le 12e et le 13e siècle ces universités qui répandent partout la science avec éclat et imprimèrent aux esprits une activité extraordinaire. Les Papes eurent à chaque instant quelque nouveau foyer d'instruction de cette espèce, et pour ne rappeler que les plus célèbres, je nomme les Universités de Paris, d'Oxford, de Salamanque, de Bologne, d'Upsal, de Lisbonne dont la gloire fut si grande dès cette époque. Cette période du Moyen-Âge est une de celles où l'esprit humain s'est élevé à une plus grande hauteur et où la vie intellectuelle eut une plus grande énergie. Rien n'égale l'ardeur de ces discussions qui s'élevaient alors sur les plus importants points de la religion, de la métaphysique et de l'ordre social, et qui firent toutes traitées avec une grande profondeur de vues et une merveilleuse subtilité. Non certes, ils

n'étaient pas barbares et incultes ces siècles, où malgré les obstacles qu'elle devait rencontrer avant la découverte de l'imprimerie, la science fut recherchée et trouvée par tant d'intelligences. Non, ils ne furent pas barbares ces temps, où parurent un St. Bernard qui contondit avec tant de force et de science toutes les opinions erronées, et qui fonda tant d'ordres religieux; plus beaux siècles littéraires anciens et modernes; un St. Anselme dont la dialectique rappelle Aristote, et le style Platon. Et quel siècle que celui de St. Louis! Pour la science, les hautes productions de l'esprit humain, les merveilles de l'art, il peut réclamer une place brillante à côté des siècles de Périclès et d'Auguste, de Leon X et de Louis XIV. Pour ne parler ici que des génies philosophiques, alors paraissent St. Bonaventure, dont les contemplations sublimes sur les rapports entre l'ordre naturel et surnaturel, montre un génie si élevé, dans cette science si belle, la philosophie mystique. Alors Vincent de Bauvais donnait son *speculum*, encyclopédie dans la force du terme, qui forme 82 livres, divisés en plus de 9 mille chapitres, dit M. Hurter, et qui évaudrait à 70 vols in-8 ordinaires. C'est le résumé de toutes les connaissances du Moyen-Âge, et si l'on y voit beaucoup d'erreurs que le temps a relevées, ce recueil montre néanmoins combien alors les connaissances étaient variées, et comme l'on cherchait à pénétrer tous les secrets de la nature morale et physique. Alors Roger Bacon réhabilitait et sanctifiait les sciences naturelles, classifiait toutes les connaissances, proposait la réforme du calendrier, accomplit trois siècles plus tard; ce puissant génie renouvelait les miroirs ardens d'Archimède, et prédisait, s'il n'accablait pas les plus grandes découvertes des temps modernes, la poudre à canon, le télescope, le microscope, les aérostats, l'emploi de la vapeur appliquée à la navigation. Le nom de cet homme, dont l'esprit de découverte excitait la vive admiration de Cuvier, doit briller de la gloire de ceux de Newton et de Leibnitz. Mais Albert le grand étonnait tellement par les prodiges de sa science et ses inventions merveilleuses, qu'on l'appela le miracle de la nature et la stupor de son siècle. Ses leçons attirèrent un si grand nombre d'auditeurs qu'il était obligé de professer en plein air. Le nom d'Albert le grand, revêtu de je ne sais quoi de magique, s'est conservé jusques dans le peuple de nos jours. Et maintenant, que notre admiration s'incline devant ce disciple d'Albert, dont les engagements, suivant l'expression de son maître, devraient être entendus partout le monde. Quelle plus vaste intelligence a donc brillé pour éclairer la terre que celle de cet ange de l'école, esprit en quelque sorte infatigable, dont la parole est la plus haute autorité humaine qu'on invoque aujourd'hui encore, dans toutes les questions de la métaphysique, de la morale et de l'ordre social; oracle suprême de la théologie, qui a fait dire au pape Jean XXI qu'il a plus éclairé l'Église que tous les docteurs ensemble, et que l'on profite plus en une année avec ses livres que pendant toute une vie avec les livres des autres, et dont un des plus forts esprits de ce siècle, Lacordaire, vient de dire: "Quand on a étudié une question même dans de grands hommes, et qu'on re-

court ensuite à cet homme là, on sent qu'on a franchi plusieurs orbes d'un seul coup et que la pensée ne pèse plus." A l'âge de 41 ans, après avoir tout embrassé dans ses vastes études, et avoir publié divers ouvrages, il conçut le projet d'une grande synthèse des sciences morales, où serait dit tout ce qui peut se savoir de Dieu, de l'homme, et surnaturel, où le genre humain pénétré dans les profondeurs des questions les plus difficiles et les plus importantes. Ce livre à la main, le treizième siècle appelle les intelligences les plus fortes des siècles modernes et leur demande de venir apporter un monument qui puisse être mis à côté de celui de Thomas d'Aquin.

Que de noms, quoique moins célèbres, ont illustré par des écrits, cette époque de science et de génie. Les écrivains du 10e et du 11e siècle sont très nombreux. Dans cette collection connue sous le nom d'*Histoire littéraire de la France*, les notions sur les écrivains de ces deux siècles remplissent à elles seules 6 vols. in-4°. On est surpris, dit le savant Hurter, de la richesse étonnante d'ouvrages de tout genre et du grand nombre de génies remarquables que présente cette époque. Ce n'était pas seulement la théologie et la philosophie qu'on étudiait alors: le droit avait aussi d'illustres docteurs; l'enseignement du droit attirait à Bologne, à Padoue, à Pise, à Orléans, une jeunesse nombreuse. La législation n'eut peut-être jamais une plus belle période. D'un côté, les Papes, organes suprêmes de la foi et du droit, donnaient au code canonique tous les développements que comportaient les progrès toujours croissants de la civilisation chrétienne. De l'autre, on voyait naître ces belles législations civiles, les Mirrors de Saxe et de Souabe, les établissements de St. Louis, les assises de Jérusalem. En même temps, la médecine florissait dans les métropoles de Montpellier et de Salerne. Guillaume de Tyr et Jacques de Vitry écrivaient l'histoire comme les anciens, et un autre genre historique apparaissait dans l'idiome moderne sous la plume naïve et charmante de Ville-Hardouin, de Joinville, et plus tard sous celle plus attrayante encore de Froissard.

Et ne croyez pas que le travail scientifique dont je vous ai donné une esquisse si imparfaite, ne fut qu'à la sommité de la société; il était chez tous les peuples, dans toutes les classes. Je voudrais dit que des écoles étaient ouvertes dans tous les couvents, qu'il y en avait d'attachées à toutes les églises paroissiales. Le couvent de St. Benoît sur Loire avait 5,000 écoles. Et les deux universités de Bologne et d'Oxford contenaient l'une 12,000 élèves, l'autre 30,000; et la plus fameuse qui fut jamais, celle qui attirait les élèves de toutes les parties de l'Europe, qui vit étudier et professer dans son sein tout ce que l'Europe a eu de plus remarquable au moyen-âge et notamment Albert le grand, St. Bonaventure et St. Thomas, l'université de Paris, eut une gloire bien supérieure à celle de l'école d'Athènes et d'Alexandrie et même celle qu'elle possède aujourd'hui. Au 14e siècle, elle avait dans la ville 22 collèges, sans compter les écoles des ordres religieux. Il n'y a que 8 collèges aujourd'hui dans Paris, quoiqu'un tiers plus peuplé. Voulez-vous avoir

FEUILLETON.

Un Missiounaire en Canada
(en 1642.)

VII.

"Ils me demandaient si, comme ils l'avaient entendu dire, le ciel en quelqu'endroit touchait à la terre, et chose semblable. Et comme je leur répondais d'après ce que la science enseigne, en me proportionnant à leur intelligence, ils étaient saisis d'admiration, et disaient: "nous aurions fait une grande sottise de te tuer, comme nous avons été si souvent sur le point de le faire."

"Je m'efforçais alors de les conduire de la connaissance des créatures à celle du Créateur. Je récitais les fables qu'ils racontaient sur la création du monde qui a été formé, d'après eux, par une tortue. Je leur faisais voir que le soleil qui n'a ni intelligence, ni vie, ne pouvait être un Dieu; mais que, si sa beauté les avait assez frappés pour le faire passer à leurs yeux comme une divinité, il fallait donc que celui qui était son maître fut bien plus magnifique encore.

"J'ajoutais que Aïreskoï n'était pas un Dieu, mais un démon qui se disait faussement l'auteur et le conservateur de la vie, et le distributeur de tous les biens dont ils jouissaient.

"Si les Sauvages n'avaient pas plus de peine à croire, qu'à être convaincus, une victoire eût été bientôt remportée; mais on dirait que

le prince du monde banni de presque toute la terre par la vertu de la croix, s'est réfugié dans ces régions, comme dans une place imprenable. Aussi l'empire qu'il exerce ici, depuis tant de milliers d'années, ne pourra être détruit que dans la suite des temps par l'invincible constance des soldats de Jésus-Christ. "Cependant, en attendant ce triomphe, J.-C., Seigneur de ces contrées comme du reste de la terre choisissait quelques élus non seulement parmi les enfants qui sont montés au ciel en grand nombre, mais encore parmi les adultes que je baptisai dans les maladies ou dans la captivité. J'ai instruit beaucoup d'autres indigènes adultes pendant leurs infirmités; les uns ne me comprirent pas; d'autres me reconnurent. Quelques uns m'approuvèrent, mais le bonche seulement, et par une certaine politesse, qui leur fait regarder comme une grossièreté de contredire quelqu'un qui parle, politesse capable de tromper, si on n'est pas sur ses gardes.

"J'allais aussi quelquefois jusqu'aux villages voisins consoler, instruire, confesser et absoudre les chrétiens hérétiques qui ne prêchaient pas le *genu devant Baal*; et annoncer Dieu en tout lieu autant que je pouvais, assister les mourants et surtout porter secours aux enfants en danger. Voilà mon unique consolation dans mes cruelles angoisses. Il m'arriva même un jour en visitant dans ce dessein un village voisin, d'y baptiser 5 enfants qui se sont par après envolés au ciel, comme je l'ai appris dans une autre course.

"Deux mois s'étaient écoulés dans ces

exercices et autres semblables et à étudier cette langue comme je le pouvais, (car qu'est-ce qu'une étude sans écriture?), quand après la fonte des neiges au milieu de Mars, les Sauvages me conduisirent avec eux à la pêche.

"Nous allions donc un vieillard, une femme âgée, un jeune garçon et moi, à un lac éloigné de 4 jours de marche, où nous ne prenons que très peu de petits poissons. On m'élevait ordinairement leurs intestins à notre farine de blé d'Inde pour l'assaisonner, car ils gardaient le poisson pour le porter au village.

L'habitude, la faim, le défaut de vivres meilleurs, m'avait rendu cette nourriture je ne dirai pas agréable, mais tolérable. Il en était de même des intestins à moitié pourris des cerfs, qu'ils mêlent avec le sang et une partie des excréments, des champignons cuits à l'eau, des huîtres gâtées et des grenouilles qu'ils mangent toutes entières avec la tête et les pattes, sans les écorcher, ni les vider.

"Dans ces voyages ou dans cette paisible retraite, que de fois nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babilone et nous avons versé des larmes au souvenir de Sion, non seulement de la Sion triomphante dans les cieux, mais de celle qui glorifie Dieu sur la terre! Que de fois, bien que sur une terre étrangère, nous avons chanté le *cantique du Seigneur*, nous avons fait retentir les forêts et les montagnes des louanges de leur Auteur, qu'elles n'avaient pas entendues depuis leur création! Que de fois, j'ai gravé le nom de Jésus sur les arbres élevés des forêts, afin que les démons qui tremblent en l'entendant prononcer, puissent

la fuite en le voyant! Que de fois j'ai tracé sur les arbres, en découplant l'écorce, la très sainte croix de mon Dieu, pour faire fuir vos ennemis, et que par elle, ô mon seigneur et mon Roi, vous régniez au milieu des ennemis de votre croix, les hérétiques et les païens, habitants de ces contrées et sur les démons qui y dominent au loin.

"Je me réjouissais de ce que Dieu avait permis que je fusse conduit dans cette solitude, à l'époque où l'Église rappelle le souvenir de ses souffrances, puisque je pouvais plus à loisir me rappeler les détails de sa passion, ses amertumes et son fiel, et *secher de douleur* à ce souvenir.

" Aussitôt donc que j'avais terminé le travail que je devais à mes maîtres, comme serviteur, et serviteur de Sauvages (c'est-à-dire, couper le bois, comme je le pouvais), et l'apporter pour les besoins de la cabane), je passais presque tout mon temps aux pieds d'une croix que j'avais tracée sur un grand pin, loin de la cabane; mais on ne me laissa pas longtemps jouir de ce saint repos. J'avais déjà passé trop de jours, sans mes angoisses accoutumées.

"Le lundi de la semaine sainte, un Sauvage de notre village vint nous trouver. Voici à quelle occasion: dix Iroquois, parmi lesquels était le fils de celui qui m'avait coupé le poisson, et dans la cabane de qui je demeurais, étaient partis pour la guerre au milieu de l'été. On n'avait eu aucune nouvelle d'eux ni pendant le reste de l'été, ni pendant l'automne, ni pendant tout l'hiver. On les regardait

comme morts, et des nations voisines avaient même répandu le bruit qu'ils avaient été victimes de la cruauté de leurs ennemis. Or, pendant notre absence on amena au commencement du printemps, un prisonnier. Interrogé sur leur sort, il répondit que le fait était vrai, et qu'ils avaient été mis à mort. N'ayant plus alors aucun doute sur ces événements, ils immolèrent de suite ce prisonnier aux mânes du jeune homme, fils du maître de la cabane; mais ce prisonnier parut une victoire trop vile pour tenir la place de ce jeune homme distingué.

"On venait donc me chercher au lac où nous étions, pour me réunir à cette première victime et compenser ainsi la mort du guerrier. C'est ainsi que j'avais décidé une ou deux femmes et un vieillard.

" Nous partons le lendemain, comme si nous avions été poursuivis. Ils donnaient pour prétexte que les ennemis étaient en compagnie, et nous arrivâmes au village le jeudi saint vers le soir.

"Le jour suivant, le dernier de la vie du Sauveur, devait aussi terminer la mienne, si le Seigneur qui en ce jour m'avait donné par sa mort la vie de l'âme, n'avait pas voulu me conserver la vie du corps.

"Le jour donc, où je devais être mis à mort il courut d'abord un bruit vague, dont on ignorait la source, que ceux que l'on croyait perdus vivaient encore, et ensuite qu'ils s'étaient réunis à une autre bande et qu'ils amenaient vingt-deux prisonniers. Dieu déjura donc ainsi les cruels projets des Sauvages, et m'ap-

me d'été du nombre de ceux qui puissent l'instruction dans cette capitale des sciences et des lettres, écoutez ce que rapportent les écrivains du temps. Les maîtres et les étudiants de Paris étaient si nombreux que lorsqu'ils allaient en procession à St. Denis, les premiers étaient entrés dans l'Eglise de l'abbaye quand les derniers étaient encore dans l'Église des Mathurins à Paris, c'est-à-dire, à la distance de deux lieues et demi environ. Il y eut jusqu'à 5,000 grandes à la fois dans l'université; dans une occasion celle-ci promit d'envoyer 25,000 écoliers pour augmenter la pompe d'un convoi, dans un temps elle compta 40,000 élèves. Laissons de côté une multitude d'autres faits. Messieurs, je m'arrête; mais quand on a étudié un peu l'histoire littéraire du moyen-âge et qu'on entend appeler cette époque l'âge de l'ignorance, on sourit de pitié, et l'on voit qu'une telle inculpation s'explique que par la profonde ignorance de ceux qui la font.

MELANGES RELIGIEUX.

Observations sur l'écrit de M. B..... du comté de H.....

(Avenir du 29 septembre.)

Suite.

Nos lecteurs se rappellent que nous avions entamé, mardi, le chapitre des maximes de M. B.....; nous allons le poursuivre aujourd'hui avec l'amour de la vérité et de la modération que requiert la présente discussion.

Pour s'assurer les suffrages de ceux mêmes qu'il veut dévaliser, M. B. leur dit avec un flegme, qu'un écrivain peu sardonique accuse tout de suite d'impunité: Messieurs du clergé, "l'abolition des dîmes n'est pas moins dans votre intérêt, que dans celui des contribuables." Car, voyez-vous, "les richesses corrompent:" aussi Notre Seigneur vous a-t-il commandé de "n'avoir ni or ni argent."

Au risque même de donner un grand scandale à notre adversaire, nous allons attaquer les conclusions peu philosophiques qu'il tire de si belles prémisses. L'erreur n'est souvent qu'une exagération de la vérité: c'est le tort de M. B. d'errer par excès. Les esprits droits et sains considèrent toutes les circonstances, les fins, les époques, les idées etc., et puis ils décident, en évitant également des écueils opposés. Pour apprécier quel est l'état qui convient le mieux au clergé, ils ne considèrent pas seulement ce qui peut être plus parfait, abstraitivement, mais ce qui est plus propre à remplir le but de l'existence du clergé au milieu de la société.

Or, l'état de pauvreté auquel ceux qui veulent l'abolition des dîmes, sans une indemnité équivalente, voudraient réduire le clergé Canadien, convient-il mieux qu'un autre aux fins du sacerdoce en ce pays? M. B. veut que les prêtres n'aient ni or ni argent. Dans un nouvel écrit, qui se lit sur l'Avenir du 9 courant, il veut qu'on rétablisse l'état de choses qui existait au temps des Apôtres. Or, dit-il "les apôtres ne recevaient pas de dîmes, et ne prélevaient pas d'impôts..." ils suivaient des "professions diverses: St. Pierre était pêcheur et St. Paul voilier, et ce dernier disait..." "qu'il n'était à charge à personne et que son travail lui suffisait pour vivre. Aux chrétiens Unis, des ministres protestants sont hôteliers, cordonniers, etc..." Beaucoup de ministres "en Canada se sont faits instituteurs." Nous croyons que ces idées là sont suffisamment éclairées: les ennemis des abus veulent que le prêtre gague sa vie en exerçant un métier ou une profession quelconque.—Ce serait perdre notre temps et insulter au bon sens que de combattre ces ridicules excentricités: il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de les vouer au mépris qu'elles méritent.

Mais du moins, diront quelques mystifiés, il convient que le clergé soit pauvre; il n'en sera que plus pur et plus populaire. Discutons impartialement cette question, et supposons d'abord le clergé tel que M. B. vou-

draît le voir, c'est-à-dire, n'ayant rien à lui et n'étant pas sûr de recevoir des autres. Cette pauvreté lui serait-elle, oui ou non, dangereuse pour le clergé? Ce n'est pas tout: un clergé ainsi situé procurerait-il à l'Eglise l'utilité pour laquelle Jésus-Christ l'a établi? Certes, pour laquelle l'absolue est admirable! Mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne faut pas imprudemment changer les conseils évangéliques en préceptes. Les jeunes continens, les macédoniens, le martyre enfin, sont bien admirables; mais le bon sens répugne à faire de tout cela une obligation fixe et permanente. Quand Salomon voyait un égal danger dans les richesses et la pauvreté, il avait raison sans doute: quand Dieu dit que beaucoup de péchés ont été commis à cause de la pauvreté (Eccl. 27. 1.), il révéla ce que comprend facilement quiconque considère le cœur de l'homme. La parfaite pureté de cœur est difficilement compatible avec le besoin de se soustraire à une pénible pauvreté.

"La pauvreté produit la bassesse et un penchant secret à faire le mal," dit Platon, dans sa République: "Malèstula fames," dit Virgile.— Sans doute qu'un clergé dont tous nous le demandons, sans faire un mystère de notre pensée, y aurait-il une grande profondeur de vues à soumettre tout un clergé à une telle épreuve? Le danger des richesses ne se reproduirait-il pas sous une autre forme dans la pauvreté? Et enfin la richesse serait-elle dangereuse pour des hommes supposés capables d'en faire constamment un tel mépris?

D'un autre côté, un clergé si pauvre produirait-il le bien pour lequel il est institué? Allons M. B., qu'en pensez-vous? Si les prêtres se faisaient instituteurs, qui est-ce qui entendrait les confessions? Si les prêtres se faisaient pêcheurs, cordonniers etc., que deviendraient les sciences nécessaires à l'Eglise. Il est bien vrai que les apôtres n'étaient que des pêcheurs ignorants; mais c'était alors le temps des miracles: plus tard, il fut besoin que les Pêcheurs fussent remplacés par des Docteurs de l'Eglise. Si vous convenez que dans le XIXe siècle, le clergé doit avoir de la science, il faut donc lui fournir les moyens de l'acquiescence: habitation, aliments, loisirs, honoraires etc.—Maintenant, de ces considérations générales, venons-en au clergé Canadien. Si M. B. fait venir un monde assez tôt pour empêcher la loi des dîmes de s'établir en Canada, les prêtres Canadiens auraient-ils rendu les services dont le pays leur est redevable? Ne parlons pas des milliers d'infortunés qui ont été assistés et consolés par des aumônes, etc.: bornons-nous à constater l'influence publique, sociale, nationale, que le clergé a exercée sur ses compatriotes par les biens temporels que le peuple lui a mis en mains. Pour mieux apprécier cette influence, supposons que le Clergé n'eût pas eu les moyens d'élever des établissements tels que ceux dont il a hérité sur son sol, et dites si l'ignorance n'aurait pas étendu ses ténèbres à un degré aussi désastreux que funeste. Dites si un Clergé dénué de tous biens temporels, aurait eu l'occasion d'aider, comme il l'a fait, ses compatriotes, à lutter contre les circonstances orageuses qui les menaçaient et comme catholiques et comme Canadiens-Français.

(A Continuer.)

ACTE D'ADHESION DU R. P. VENTURA A LA CONDAMNATION DE SON OPUSCULE INTITULE: Discours funèbre pour les morts de Vienne.

Les journaux du Midi nous apportent la pièce suivante, nous nous exprimons de la manière: "Je soussigné, n'ayant su qu'aujourd'hui seulement, par le moyen du Journal romain, que mon Discours pour les morts de Vienne, déposé et imprimé à Rome à la fin de novembre 1848, a été mis par décret de la sainte Congrégation de l'Index, au nombre des livres prohibés;

N'ignorant pas ce qu'en de semblables circonstances l'Eglise a droit d'exiger d'un de ses enfants docile et soumis, surtout s'il est ecclésiastique, et voulant pleinement m'y conformer;

Me croyant obligé en conscience envers les

âmes que j'ai dirigées, envers le peuple que j'ai évangélisé, de leur donner l'exemple de la parfaite adhésion qui est due au jugement du Saint-Siège apostolique, et que j'ai constamment recommandée dans mes discours;

Ayant toujours déclaré et protesté vouloir soumettre au jugement du dit Saint-Siège apostolique et du Souverain Pontife toutes mes actions, et ayant par là contracté l'engagement solennel envers le public chrétien, de lui prouver par des faits, le cas échéant, la loyauté de mes déclarations et protestations, et la sincère volonté que j'avais de les mettre au besoin en pratique;

Sans y être ni contraint ni conseillé par personne, mais n'écoulant que mes propres sentiments qui sont ceux d'un vrai catholique dont, grâce à la divine miséricorde mon cœur n'a jamais dévié;

Librement et de mon propre mouvement je déclare que j'entends accepter, comme j'accepte en effet le sedit décret qui condamne mon opuscule ci-dessus indiqué, et que je le condamne sans restrictions ni réserves, mais dans toute l'étendue du sens dans lequel il a été corrélativement émis, maximes, expressions et paroles qui, dans mon dit livre ou tout autre de mes écrits, se trouvent ou pourraient se trouver en contradiction avec l'enseignement de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, la seule véritable.

Je proteste en terminant que c'est dans cette sainte Eglise, qu'avec l'assistance de Dieu j'entends et espère mourir, quoi qu'il m'arrive et au prix de quelque sacrifice que ce soit.

Montpellier, 8 septembre. Signé D. Joachim VENTURA, de l'ordre des RR. PP. Théatins.

Je l'atteste, je proteste et le déclare comme ci-dessus."

Nouvelles d'Europe.

Extrait de la Correspondance particulière du Journal de Québec. Paris, 20 septembre 1849.

En fait de grosse affaire politique, il n'y a guère que celle de la célèbre lettre du Président.—Analysons l'acte en lui-même, et voyons jusqu'à quel point il peut soutenir l'examen de la justice et du bon sens.

Je me pique d'impartialité, monsieur; et je crois en faire preuve, en cherchant, comme je l'ai fait tout d'abord, quelles circonstances devaient atténuer le tort de l'auteur de cette déplorable publication. Je lui ai trouvé non point une justification, sans doute, mais une sorte d'excuse, ou si l'on veut, une explication indulgente qu'on peut produire à sa décharge. En assumant à son compte aussi bravement qu'il l'a fait, notre expédition d'Italie, le Président n'a pu la faire passer que sous le couvert de promesses en faveur d'institutions libérales qui devaient être concédées aux Romains par le gouvernement pontifical restauré, et tout le monde doit comprendre qu'il tenait à faire honneur à sa signature. Or il est de fait que cette conclusion ne paraissait point prochaine; et que le régime actuel président "les Ennemis de la République et autres Messieurs" n'est point précisément celui qu'avait en vue le gouvernement français. Que ce régime soit peu libéral, et ce qui est pire, peu intelligent, c'est ce qui ne fait pas doute pour moi. Celui ne veut pas dire qu'il soit monstrueux comme s'accroît à la dépendre les amis de la sainte République romaine, et les dévots à la Henry VIII. Vue au microscope, une pièce paraît grosse comme un moulin; et aidant une certaine dose de bonne volonté, certains jurent que le moulin est de la taille d'un chameau. Lors du microscope de la laine, et des préjugés, une pièce n'est qu'une pièce, mais elle est ce, et j'en suis sûr de ceux qui soutiendraient que Rome est gouvernée depuis deux mois par un conseil d'archanges. De simples anges auraient mené les choses tout autrement. Ils auraient eu égard aux dispositions générales de l'esprit public. Ils auraient compris, qu'à tort ou à raison, cet esprit est antipathique aux vieux errements, et ils n'auraient pas songé à rétablir ceux-ci dans toute leur belle intégrité. Ils

annoncent compris que la bourgeoisie romaine, et la masse du peuple ont accueilli, il est vrai, avec plaisir le retour de la souveraineté pontificale, mais que ce bon vouloir se restreint à la personne du Pape, et qu'il est en grande partie fondé sur les réformes et améliorations politiques et administratives dues à la sagesse de Pie IX. Rentrer dans les voies anciennes, c'est tout perdre. Or il est de fait que, depuis la restauration du gouvernement par les armes françaises, il n'a pas été donné le moindre geste, pas été faite une seule promesse dans le sens d'un gouvernement libéral. C'est dans l'état de choses actuel, est une véritable rétrogradation par rapport à celui qui existait antérieurement à la fuite du Pape. On conçoit donc aisément que des esprits bien disposés d'abord, subissent de tout ceci une influence fâcheuse, et ne ferment plus si hermétiquement leurs oreilles aux mauvais propos du serpent. Quelle est la part précisée du Pape dans cette dangereuse conduite du maître gouvernement à travers les siècles? Il n'est pas véritablement à l'avance des sombres jours impossibles que les émotions des sombres jours de la révolution n'auraient-tourne quelque peu excessifs si généreuses n'ont abouti qu'à sa ruine et au triomphe des brigands classiques de l'Italie, transformés en prétoriens de la République romaine; il est naturel qu'il soit tenté de croire qu'il avait fait fausse route, et que les vieillilles lées qui lui avaient prédit cette issue, lui semblent douces de sagesse, et parfaitement propres à piloter la barque, quand par un secours inespéré, le ciel l'a fait sortir des récifs où l'avait engagé son imprudente confiance. Oui, cela est possible; et je crois néanmoins que si le Pape rentrait à Rome, ses impressions seraient considérablement modifiées par son contact immédiat avec la population et ses rapports avec les chefs de l'armée française. Mais tenons-nous aux faits actuels; accordons, supposons ce qui est, et beaucoup au delà de ce qui est; il est entendu que le gouvernement restauré, est intelligent, réactionnaire, tyrannique, persécuteur, rétrograde; mettons qu'il ait même rétabli l'inquisition. Etant admis tous cela, je conçois que le Président de la République se fâche et parle ferme. Mais parler ferme ne dispense pas de parler et d'agir raisonnablement; or est-ce bien ce qu'a fait l'auteur de la fameuse lettre?

L'impression produite à Rome par la publication de la lettre a été déplorable. Elle a relevé le courage des démagogues, qui ont machiné une petite manifestation; à laquelle il a fallu couper court par des mesures de police plus complètes à l'égard d'une foule de garnements dont la ville n'est pas encore purgée. Le général Rostolan, gouverneur de Rome, quoique personnellement mécontent du régime des gardauiens, n'aurait pu craindre de faire à la lettre l'auteur sur lequel on comptait. Il a déclaré avec quelque raison que cette lettre était sans caractère officiel, et que des instructions devaient lui parvenir directement, et non par un chemin de traverse. De là, démission offerte et acceptée; et nomination du général Randon au poste de gouverneur de Rome. Mais diverses objections se présentèrent, et celle-ci entrant: le général Randon crut se rappeler qu'il appartenait à ce qu'on appelle la religion protestante; on y aurait vu malice, et le pape aurait protesté à son tour. Le piec pris dans cette ficelle inattendue, notre président ne put donner suite à cette affaire, et le général Rostolan restera, provisoirement au moins, à la tête de notre armée d'Italie.

Vous me demandez peut-être comment le Pape lui-même a pris cette incartade, et quelle réponse il a faite au fella de notre sultan. Comme toujours, une foule de gens le savent, mais non pas moi; et si tant est que le Pape ait déjà répondu, nous n'avons à cet égard aucun renseignement qui me paraisse de quelque authenticité. Que la diplomatie se soit tenue toute entière, sous l'explosion d'une pareille bombe, vous n'aurez pas de peine à le croire; mais au-delà du fait de cette émotion il n'y a que des conjectures.

Les nouvelles de l'extérieur sont aussi à

peu près nulles. Les affaires de la Hongrie ne présentent pas de phase neuve; si ce n'est la soumission de Peterwadin; mais Cormon veut toujours résister, et il va falloir en contreprendre le siège en règle. C'est une place très forte, bien pourvue de garnison et de vivres; mais comme il n'y a pas de délivrance ou de revirement possibles, je doute que la partie soit menée jusqu'à terme. On annonce que sur la sommation qui lui en a été faite par la Russie, le Sultan a ordonné l'extradition des réfugiés Magyars, au nombre desquels se trouvent Kossuth, et les principaux généraux Hongrois. Il me semble que ces messieurs auraient pu s'y attendre; et quelques uns probablement auront pris leurs mesures en conséquence.

Un autre réfugié vient de causer quelque inquiétude à Turin. Le fameux Garibaldi est parvenu à tromper toutes les poursuites, et à pénétrer dans Gènes. L'autorité que la présence de ce paladin n'amuse pas, a commencé par le mettre en séquestre, en attendant l'occasion de l'embarquer pour l'Amérique.

L'Angleterre n'a rien qui l'occupe fort en ce moment. Le procès Hudson, et peut-être, si elle daigne y penser, l'insurrection démocratique de Céphalonie. La compression sera pour elle l'affaire de quelques jours. Mais pourquoi je crois qu'elle pense aussi un peu au Canada. Sur cette question je n'ai rien à vous apprendre, si ce n'est d'une part que nos journaux commencent à parler de vous, et qu'un langage de certaines feuilles anglaises, on est amené à croire que le gouvernement ne serait pas fort éloigné de rendre au Canada son indépendance. C'est pour Albion un calcul de profits et pertes; et si la première de ces deux colonies ne lui présente pas une supériorité notable, on conçoit qu'il lui coûte peu d'avancer l'époque où la séparation se ferait inévitablement. Devant cet horizon nouveau, je renonce à la parole. Soyez indépendants, on annexes, on colonne de la France, je ne sais de tout cela lequel vaut mieux pour vous, et lequel il faut vous souhaiter. Il n'est qu'un vœu que je vous exprime pour la dixième fois: si une révolution vous passe sur la tête, ah! de grâce, qu'elle ne proclame pas le régime de la Fraternité!!!

ATTICUS.

Conseiller du Peuple.

Dans le dernier numéro du Conseiller du Peuple dit Univers, M. de Lamartine s'occupe des instituteurs. Son jugement ne saurait être suspect de partialité, car M. de Lamartine s'est plu, en toute occasion, à exalter les instituteurs et à appeler sur eux les faveurs de Pétrarque. On n'accuse pas non plus l'auteur des Girondins d'esprit rétrograde, de fanatisme clérical, etc. Or, après avoir dit tout ce qu'il attendait d'eux, l'auteur de la Révolution de 1848 leur reproche de s'être laissé égarer ou séduire par les prédications des Montagnards, des républicains rouges, partisans odieux des dictatures, des confiscations, des proscriptions, et qui dévouaient effrontément, comme ennemi de la République, quiconque n'adoptait pas leurs absurdes maximes; puis il poursuit en ces termes:

"Voilà le langage que les émissaires de certains clubs vous ont tenu, et il faut le dire en rougissant, voilà le langage que quelques-uns d'entre vous ont applaudi et répété, corrupteurs de l'âme du peuple, que la société et la République vous avaient donné en garde. Oui, quelques uns d'entre vous se sont faits les vilis échos, les entremetteurs d'amarchie de ces terroristes, germination impure et vénéneuse, née de la fange détrempée de sang humain sous les égouts des échafauds de 93..." Détournez les yeux, ils n'étaient que trois ou quatre!

Mais après les terroristes sont venus à vous les socialistes, les communistes, les rénovateurs radicaux de la société, de la propriété, de la famille. Ceux-là ne font pas horreur, du moins ils font pitié, ils font pitié. Ce sont les malades de ce ne sont pas les scélérats de la civilisation. Ils aiment les hommes, au fond. Ils ne voudraient le pillage et la mort de personne. Ils ont en tête je ne sais quel remède pour guérir

prit à reconnaître le soin qu'il prenait de moi, afin de m'obliger à me jeter tout entier dans son sein, sachant bien qu'il ne me laisserait pas tomber à terre.

Echappé à ces périls et à bien d'autres, j'éprouvais naturellement une certaine joie, mais elle ne m'empêchait pas de gémir, en me voyant toujours exposé à de nouvelles douleurs et de très cruels tourmens, et condamné à une vie plus pénible que mille morts.

"Je ressentais bien le contre coup de leurs succès ou de leurs revers. Quelqu'un tombait-il sous le fur de l'ennemi? on me demandait aussitôt comment la victime pour les mânes. Amenait on quelques prisonniers, après en avoir tué quelques uns, selon leur coutume? comme c'étaient des Français ou des amis des Français, mon cœur était toujours en proie à une grande douleur, j'aimais donc par choix les lieux où, loin des habitations je n'étais pas le triste témoin de la cruauté ordinaire des Sauvages, et où je pouvais m'y occuper de Dieu avec plus de liberté et d'ardeur; mais sachant bien que Lia, quoiqu'elle fût, était plus féconde, et avait en plus d'enfants que Rachel, et me rappelant de plus l'esprit de notre Société qui fait préférer le salut du prochain à ces consolations, je restais volontiers dans la cabane. Non seulement je trouvais dans le village plus de facilité pour étudier la langue, mais je pouvais mieux au baptême des enfants et au salut des adultes.

Quand je m'absentais, j'avais à gémir or-

mort sans instruction ou un enfant sans baptême.

"Nos Sauvages revenaient donc de la guerre avec 32 prisonniers, six d'entre-eux appartenant à une nation avec laquelle ils n'avaient jamais été en guerre. Contre tout droit et toute justice, ils les accablèrent de coups de bâton, et mutilèrent leurs doigts, selon leur coutume. Cinq autres furent destinés à la mort, ceux qui restaient étaient des enfants, de jeunes filles et des femmes tous réservés à Pesclavage. Leur saint m'inquiétait, car j'ignorais leur langue. Cependant à l'aide de quelques mots que je savais, et surtout avec l'assistance d'un Sauvage, qui parlait les deux langues, je parvins avec la grâce de Dieu à les instruire, et à la baptiser. Voilà ce qui arriva aux fêtes de Pâques.

"A la Pentecôte ils amenèrent d'autres captifs. C'est-à-dire trois femmes avec de petits enfants. Ils avaient tué les hommes à cause de nos Français. Ils déposèrent ces femmes de leurs vêtements et même du bruyet et les firent entrer dans le village après les avoir accablés de coups. Ils leur coupèrent les poignes, et ce qu'ils n'avaient jamais fait, ils jetèrent l'une d'elles dans un énorme bûcher, après l'avoir brûlé partout le corps.

"Je fus témoin pour la première fois de ce fait digne de remarque; chaque fois qu'on appliquait le feu à cette femme avec des torches ardentes, un des anciens disait à haute voix: "Démon Airokesk, nous souffrons cette victime que nous brûlons en ton honneur, pour te rassasier de sa chair, et pour que tu

"nous rends encore vainqueur de nos ennemis."

"Son corps coupé par morceaux fut porté dans les différents villages afin de servir de nourriture.

"Au milieu de l'hiver, ils s'étaient reproché en effet d'avoir traité quelques captifs avec trop de bonté et de ne s'être pas nourris de leurs corps. Aussi dans le sacrifice solennel de deux Ours qu'ils offrirent à leur démon, ils firent entendre ces paroles: "Tu nous punis justement de mon Airokesk, puisque depuis long-temps, nous n'avons pas fait de prisonniers." (Pendant l'été et l'automne ils n'avaient pris aucun Algonquin, qui sont leurs ennemis proprement dits.) nous l'avons offensé "en ne mangeant pas les derniers captifs, que nous avons immolés. Si nous en prenons d'autres, nous te promettons de les manger, comme nous allons manger ces deux Ours." Ils accomplirent leur promesse. J'ai baptisé cette femme en lui portant à boire sur son bûcher. J'avais essayé en vain de la faire auparavant.

"La veille de la nativité de St. Jean-Baptiste, de qui il est écrit: plusieurs se réjouirent à sa naissance, l'arrivée de onze captifs Hurons et d'un français vint mettre le comble à mes douleurs ordinaires. Je ne parle pas de trois autres, dont les Sauvages apportaient les chevilles après les avoir tués, et de dix Hurons parmi lesquels on comptait quelques uns de nos plus illustres chrétiens, qui trompés fidèlement par des dehors d'amitié furent ensuite massacrés.

"Je ressentais bien alors ce châtiment que méritaient mes péchés, et que Dieu avait annoncé à son peuple par ces paroles: Les solennités de vos vœux et vos fêtes seront changées en jour de deuil et de affliction; puisque aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de la Nativité de St. Jean Baptiste, je me suis vu accablé de nouvelles douleurs, qu'augmenta beaucoup depuis la défaite de 100 Hurons, dont une partie fut livrée aux flammes chez des nations voisines, après avoir passé par toutes les horreurs de cruels tourmens. Infortuné que suis-je! mais je ne puis voir le malheur de mon peuple!

"Un milieu de ces poignantes peines, intérieures, et d'autres semblables, "mon âme se consuma dans la douleur et mes jours dans les gemissements. Le Seigneur m'a frappé à cause de mes iniquités et il a fait dessécher mon âme, comme l'araignée. Il m'a rassasié d'amertume; il m'a enivré d'absinthe. "Le consolateur qui pouvait me soulager, s'est éloigné de moi: mais dans tous ces maux nous triomphons, et avec la grâce de Dieu, nous triompherons par celui qui nous a aimés, en attendant celui qui doit venir et qui ne tardera pas, jusqu'à ce qu'arrive mon heime comme celle du mercenaire, ou que mon chagrement soit opéré. "Quoique bien probablement, je puisse m'écarter, si je le veux, soit par la colonie des Européens ou par le moyen des autres Sauvages nos voisins, j'ai résolu cependant avec la grâce de Dieu de vivre et de mourir sur cette croix, où le seigneur m'a attaché avec lui.

Qui pourrait en effet, en mon absence, consoler et absoudre les captifs français? Qui répellerait aux chrétiens hurons leurs devoirs? Qui instruirait les captifs hurons qu'on amènerait encore? Qui baptiserait les mourants? Qui les fortifierait dans leurs tourmens? Qui prendrait soin de régénérer les enfants dans les eaux du baptême, de pourvoir au salut des adultes moribonds et d'instruire ceux qui sont en santé?

"Certainement je regarde comme une Providence toute particulière de la bonté de Dieu que, tandis que la haine de ces Sauvages contre la religion, et la guerre cruelle qu'ils faisaient aux autres Sauvages, et aux Français à leur occasion, fermait à la loi l'entrée dans ces pays, je suis tombé en leur pouvoir; et que par une suite de sa volonté ils m'avaient cependant conservé jusqu'à présent, malgré eux et pour ainsi dire contre leur gré, afin que, tout indigne que j'en suis je puisse instruire, éclairer dans la loi et baptiser tous ceux qui étaient prédestinés à la gloire. Depuis ma captivité j'ai baptisé soixante et dix personnes enfants, jeunes gens et vieillards de cinq nations et de langues différentes, afin que chaque tribu chaque langue, chaque nation soit représentée devant l'agneau!"

"Voilà pourquoi chaque jour je bénis le genre en présence du Seigneur et du Père de mon Seigneur, et qui, si ça gloire le demande, il fasse évanouir les projets des Européens et Sauvages qui songent ou à m'arracher à mon exil ou à me rendre à mes frères. Plusieurs en effet ont parlé de ma délivrance et les

d'un seul coup, chacun à sa manière tous les maux, toutes les infirmités, toutes les misères, toutes les inégalités, toutes les souffrances, pauvreté, maladie, mort, dont la nature et Dieu ont pétri l'humanité depuis qu'elle existe !

« Malheureusement, la société, la famille, la propriété n'ont pas la foi et ne consentent pas à se laisser tuer et démembrer pour se retrouver mieux faites, plus jeunes et plus belles après leur résurrection sur parole. Cette petite révolution radicale, qui consiste simplement à renverser et à reconstruire non pas seulement une forme de gouvernement, mais l'humanité tout entière, sur un plan nouveau ou plutôt sur vingt plans contradictoires, selon le maître en socialisme en qui l'on a confiance ; à créer comme Dieu créa Dieu et mieux que Dieu ; à nier et à réformer tous les instincts, toutes les lois de notre nature d'où sont sortis comme des connaissances sortent invinciblement d'un principe, les nations, les sociétés civiles, les familles, les propriétés, les hérédités, les mariages, les rapports des sexes entre eux, les relations des fils avec les pères, les conditions du travail, les industries, les commerces, les arts, les possessions personnelles, mobilières ou immobilières, et à renouveler les civilisations d'un mot dans un club, comme Jéhovah débrouilla d'un mot le monde physique et l'univers moral du chaos des éléments confondus ; tout cela ne laisse pas que d'inquiéter un peu la loi du genre humain.

« La société, la famille, les femmes, les épouses, les mères, les époux, les fils, les pères les propriétaires, les travailleurs, les travailleurs, les artistes, les philosophes, les hommes timides ou religieux, la civilisation enfin, ne sont pas encore assez sûrs des merveilleux talents de ceux qui leur promettent ce petit miracle pour un grain de foi. Ils hésitent, et il faut leur faire une salutaire violence, bien à contre-cœur, mais pour leur avantage, en s'unissant aux terroristes qui connaissent si bien eux, le mystère de la mort, en préconisant les mesures violentes et en remettant d'abord la France aux lieteurs !

« La France à bien tort, il faut en convenir de se défier ainsi de ces opérateurs ; mais que voulez-vous ? le monde est si vicieux ! il est si embourbé dans l'ornière de ses vieilles habitudes qu'on appelle la nature, l'instinct, les lois de la société, de la famille, du tien et du mien, qu'il faut faire préalablement une coupe complète de cinq ou six générations humaines par le tranchant de la faux de Marat ou de Babeuf, pour faire entrer un peu de soleil nouveau, un peu de rayons du socialisme sous cette vieille forêt de l'humanité !

« Or, pour cela, il faut que la loi nous donne la hache de 1793, et pour que la loi nous donne et nous aiguise de nouveau la hache de 1793, il faut que l'élection nous envoie les représentants les plus ineptes et les plus acerbés qu'elle pourra déterrer dans les ignorances et dans les perversités des clubs. Et pour que ces listes de proscription, glissent de nos mains dans les mains des ouvriers et des cultivateurs pour tromper, corrompre et perdre le peuple, il faut que ces listes soient préconisées et contrées par les instituteurs, en qui le peuple a une certaine confiance, et pour cela, il faut tromper, corrompre et perdre de bon sens les instituteurs eux-mêmes.

« Voilà, mes amis, tout le manège ! Voilà à quoi vous êtes prêts dans certains départements comme des enfants ! Voilà ce qui a failli perdre le suffrage universel, la République, la France et la société, en les jetant non fût-ce que pour trois mois, entre les mains des émissaires communistes, alliés momentanés des terroristes, et qui avaient fait de quelques-uns de vous, savez-vous quoi ? les recruteurs de l'anarchie, des crimes, et disons le mot, de toutes les BETHSES dont les pervers et les imbéciles valent fantasmer et hébétéer le peuple français ! Tous les vrais amis du

peuple des campagnes et de laborieux ouvriers des villes en ont gémi pour le peuple et pour vous !

« Mon Dieu ! je comprends le terrorisme. C'est tout bonnement la logique du crime : Tu ne veux pas que je te dépouille et que je t'opprime ? — Je te tue. — Cela est clair et si triste comme une goutte de sang. Cela brille d'évidence et de ferocité comme un poignard. Cela est scélérats parmi vous. Il est tout simple qu'ils fassent de ce bel axiome des clubs l'évangile des guillotins.

« Mais le socialisme !... Ah ! laissez-moi vous ouvrir enfin une fois mon cœur. Il y a vingt ans que j'étudie le socialisme, je m'y connais. Eh bien ! je rougis, pour moi-même et pour mon pays, que dans une nation qui passe pour spirituelle, antefois comme la France, des jeunes gens sortis des écoles de l'état, et chargés de recueillir et de disséminer dans le fond du pays le bon sens public et l'intelligence officielle de la nation, ait pu descendre à ce degré de sottise et d'hébétément d'esprit !

« Que voulez-vous qu'on pense de nous dans le monde et dans l'avenir ? Est-il donc vrai qu'il y a des moments de décadence et d'idiotisme dans la légende éphémère d'un peuple ? Est-il donc vrai que nous sommes prêts de tomber, nous, Français ! dans une de ces nuits de l'esprit où l'on perd la mémoire même du sens commun ? Est-il donc vrai qu'il en soit des nations comme des rois, et que Dieu, quand il veut les humilier ou les perdre, commence par les frapper de céleste moralité ?

Quos vult perdere Jupiter dementat ?

La révolution et la Suisse.

C'est en Suisse que la révolution a depuis 1830 établi et conservé son quartier-général.

La Suisse est le premier pays où, au mépris de la constitution fédérale, le despotisme radical s'est introuvé avec une sorte de régularité et de permanence.

La Suisse a été le foyer de toutes les explosions qui ont bouleversé l'Europe en 1818, à commencer par la France.

A-t-on oublié le banquet de Dijon où, pour la première fois, avant même les événements de février, à côté et grâce aux excitations des convives de Genève et de Berne, le bonnet rouge a paru au milieu de nous.

La Suisse a été et elle est encore de toutes les intrigues, de toutes les conspirations, de toutes les tentatives de la démagogie européenne.

Quand les démagogues, que le radicalisme dominant de la Suisse suit et soutient dans tous leurs projets, ne réussissent pas, ils trouvent dans la Suisse, non-seulement un asile et un refuge, mais une forteresse et un repaire d'où ils préparent et organisent de nouvelles catastrophes.

Aujourd'hui plus que jamais le voisinage de la Suisse se fait sentir à nos provinces de l'Est où le socialisme a fait les plus effrayants progrès, et jusqu'à Lyon dont il espère toujours faire sa capitale et sa principale place d'armes dans le midi.

Dans la Bresse, dans le Lyonnais, dans la Franche-Comté, il n'y a qu'un cri de détresse. La cause de l'ordre y est plus compromise qu'elle ne l'a été aux plus mauvais jours de la crise actuelle.

C'est par la Franche-Comté que commencent chez nous les deux plus redoutables courants de la démagogie étrangère, celui de la démagogie française et celui de la Suisse française et du pays de Bade pour l'Allemagne. L'insurrection badoise a démolé nos départements du Haut et du Bas-Rhin. La défaite des insurgés badois, et l'action persévérante des hommes de bien, ne nous les rendront qui se les arrache aux désastreuses influences qui, concentrées énergiquement, s'exercent encore sur eux, malgré la distance.

Il est impossible de ne pas voir l'étendue du mal et de ne pas reconnaître la cause et la force. La principale cause, la principale force de la propagande sont en Suisse.

Il est vrai que ni M. Ledru-Rollin, ni M. Louis Blanc n'y sont présents ; mais M. Ledru-Rollin, Louis Blanc, etc., ne sont que des agents

en quelque sorte secondaires parmi les frères et amis. Et Mazzini, et Strevue, et Heinezen, les véritables chefs du cosmopolitisme révolutionnaire sont-là. Les moyens de communication ne manquent pas entre les directeurs suprêmes, les réfugiés de Londres et les affidés qui s'agitent toujours sur notre territoire.

Ainsi la conspiration permanente de l'anarchie nous couvre et nous enserme comme d'un réseau, tout prêt à recevoir l'étincelle électrique et à en communiquer partout la commotion.

Puisque c'est la Suisse seule qui recèle, nourrit et ruine en ce moment le plus grand fléau de l'Europe et de la France, c'est à la Suisse que l'Europe et la France, qui est la plus menacée, doivent s'adresser pour en avoir raison.

Que les fautes de 1846 ne se renouvelent pas en 1849. Cette fois elles ne seraient pas moins redoutables, surtout pour notre pays, qui a bien assez de peine à lutter contre le désordre intérieur, sans avoir encore sur les bras les révolutionnaires de l'étranger.

— Nous croyons pouvoir donner sur la maladie de M. de Falloux les renseignements suivants puisés à une source bien informée.

M. de Falloux a présenté les symptômes de fièvre aiguë appartenant aux affections inflammatoires et nerveuses. Sa constitution a parfaitement et régulièrement répondu à chaque moyen employé, et tout autorise à croire que l'état du malade, déjà très-amélioré, s'améliorera de jour en jour davantage, et que ses forces se rétabliront en peu de temps.

— Les correspondances, publiées par divers journaux, continuent à donner des renseignements très-inexactes sur la situation des affaires de Rome. Nous avons dit et nous répétons que ces nouvelles, surtout en ce qui touche l'état des négociations, ne sont aucunement dignes de foi. Bien plus, quelles qu'aient été les difficultés qui ont pu compliquer tant et de si graves questions, nous avons tout lieu d'espérer en ce moment qu'elles seront prochainement applanies, et que d'heureuses solutions se préparent.

Chronique des Melanges.

TENURE SEIGNEURIALE.—Mardi a eu lieu, à la Maison du Parlement, l'assemblée des députés pour la Tenure Seigneuriale. Ces députés étaient au nombre d'environ 120 à 130, dont la plus grande partie étaient du District de Montréal, et les autres des Districts de Québec et Trois-Rivières. Ensbébe Cartier, érr., fut appelé au fauteuil, et après la composition du bureau, M. le Dr. Davignon, M. P.P. prit la parole, et fut suivi de J. B. Turcotte, F. Bouthillier, et L. V. Sicotte, érrs. On reçut ensuite le rapport du Comité nommé à la première assemblée et qui propose trois plans pour remédier aux maux que cause aujourd'hui la tenure seigneuriale. Après quoi, l'assemblée adopta une résolution, par laquelle elle déclare être en faveur de l'abolition totale du système actuel de la Tenure Seigneuriale, et que pour parvenir à ce but il conviendrait de nommer un comité permanent de deux membres par comité. Ce comité siégera quand il sera nécessaire, et fera des rapports quand il conviendra.— Cette réunion était des plus respectables, et prouve sans doute que la cause de l'abolition de la Tenure Seigneuriale actuelle, est populaire et voit grossir rapidement le nombre de ses partisans.

CHOLERA.—On a répandu ces jours-ci le bruit de la réapparition du choléra à Montréal. Il paraît néanmoins qu'il n'en est rien, et que les deux ou trois personnes qui ont succombé n'étaient atteintes que d'une forte dysenterie. La peur a toujours fait plus de victimes que la maladie elle-même.

DU NOUVEAU EN FAIT D'ANNEXION.—Le parti tory de Montréal, représenté par le Herald et le Courier, vient de faire publier avant hier une « Adresse au Peuple du Canada. » Ce Manifeste est signé par 325 personnes, Tories, libéraux, américains, etc. Les auteurs de ce document ont voulu là joner un tour habile ; ils ont voulu faire un coup d'état. Après avoir fait, tant bien que mal, un exposé de la situation actuelle du pays, les écrivains de ce manifeste déclarent que le retour de la part de l'Angleterre à son ancien système protecteur, la protection de nos propres manufactures, une union fédérale des provinces anglaises, l'indépendance de toutes ces provinces, la réciprocité de commerce avec les États-Unis, ne sauraient nullement remédier aux maux actuels du pays ; et que le seul remède à ces maux est « une séparation amicale et paisible avec l'Angleterre et une union à des termes équitables avec les États-Unis ! » Ils ajoutent qu'ils considèrent que « sans le consentement de l'Angleterre, cette séparation n'est ni praticable ni désirable. » Tel est en résumé le Manifeste, que le parti tory du Herald et du Courier présente à ses concitoyens, et au bas duquel se trouvent 325 signatures. Plusieurs libéraux l'ont signé ; environ 25 Canadiens-Français en ont fait autant. Le Herald et le Courier sont soutenus du Canadien Canadien, tandis que le Transcript, la Gazette, le Pilot et la Minerve n'en veulent point. Il faut en effet que les Libéraux prennent garde à eux ; ce manifeste est un piège dans lequel on semble vouloir les prendre. On dit que l'on veut la séparation amicale et paisible d'avec l'Angleterre, et que sans le consentement de celle-ci, cette séparation n'est ni praticable ni désirable. On veut par là engager les Canadiens à signer cette adresse ; et quand l'Angleterre aura dit qu'elle ne consent pas à cette séparation (ce qui est bien certain), c'est alors que le parti tory attend les Libéraux. Il sait très bien qu'une fois les masses excitées et mises en mouvement, on ne les arrête pas facilement. Eh ! bien, il a l'espérance et la conviction que les Libéraux, se voyant refusés en Angleterre, auraient recours à des moyens violents pour obtenir la séparation d'avec

l'Angleterre, et l'annexion aux États-Unis, que les Canadiens-Français ont pourtant toujours combattue.

Dès ce moment, les Tories nous tourmentent le dos, ils se serreraient sous l'étendard anglais, et ils criaient : vive la Reine. Les libéraux, eux, en seraient pour des coups de fusils reçus et des échafauds élevés pour les y faire traîner comme en 1837. Voilà le beau tour qu'on semble vouloir jouer aux Canadiens ; voilà le beau piège dans lequel on voudrait les faire tomber avec :—voilà le beau coup d'état du parti tory aux abois. Que les Canadiens y réfléchissent bien. Soyons donc sur nos gardes ; ne nous laissons pas mystifier, et ne signons pas cette adresse, parceque quelques libéraux trop confiants ont consenti à y apposer leurs noms.

LORD ELGIN A TORONTO.—Lord Elgin a été reçu à Toronto avec une pompe magnifique. Plusieurs adresses lui ont été présentées ; S. E. y a répondu d'une manière tout à fait convenable. Durant la nuit de mardi mercredi les Tories ont voulu faire des émeutes ; mais les autorités étaient prêtes ; on a saisi 18 des turbulents, qui vont subir immédiatement leur procès.—Les Honorables Messieurs LaFontaine, Baldwin, Taché, Leslie, Merritt et Hincks se sont rendus auprès de S. E., afin d'y siéger en conseil.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT.—Depuis deux jours, moi tréid a espérance de conserver le siège du gouvernement ; il paraît en effet que l'on se prépare à hiverner les bureaux publics en cette ville, et que des ordres à cet effet sont donnés depuis mercredi.

TEMPÊTE.—Dans la nuit de samedi à dimanche, il y a eu, sur les côtes de Nouvelle Angleterre une tempête, qui a causé de nombreux naufrages et accidents. Cette tempête s'est même fait ressentir sur les lacs du Canada, sur les quels plusieurs personnes ont perdu la vie durant cette même nuit.

CALIFORNIE.—Presque tous les journaux du pays contiennent des annonces relatives à la Californie ; ce sont des vaisseaux en chargement, etc. Les Canadiens doivent se mettre sur leurs gardes. La Californie n'est pas, quoiqu'on en dise, un paradis terrestre, et puis notre pays en vaut bien d'autres.

Notice Nécrologique.

Le 6 courant, mourut au Couvent de Longueuil, la Rev. Mère Marie-Rose, née Eulalie Durocher, première Supérieure des Sœurs de SS. Noms de Jésus et de Marie, âgée de 38 ans, après 5 ans et 10 mois de profession. Ses vertus religieuses, et surtout son zèle pour la sanctification et l'éducation des personnes de son sexe, l'ont rendue chère aux Elèves aussi bien qu'aux Sœurs de cette Communauté. La paroisse de Longueuil a voulu donner une preuve de sa vénération pour la mémoire de la défunte, en demandant que son corps fut transporté à l'église paroissiale, avant d'être déposé dans les voûtes de la communauté, en assistant en foule au service solennel qui y fut chanté, au milieu de décorations funèbres qui par leur élégante simplicité, fixèrent tous les regards, et firent couler bien des larmes. On était vivement touché de voir cette humble Vierge, qui avait, pour l'amour de J. C. renoncé à toutes les vanités du siècle, exposer sur un lit d'honneur qui, par la blancheur éclatante de ses tentures et le bel ornement de ses fleurs, inspirait aux assistants la pieuse pensée que sa veille à ne reposait au ciel sur un trône brillant de gloire, et jouissait du bonheur promis à la vertu. Aussi eûten lit-on de tendres enfants, de huit à neuf ans, exprimer pendant cette touchante cérémonie, leur innocent désir de vivre comme elle qui fut exposée à leurs yeux, afin de mourir comme elle de la mort des Justes.

M. les Rédacteurs des Melanges Religieux.

Messieurs, Je viens au nom de M. le Doyen Régnauld, au nom de nos compatriotes, comme au nom d'un devoir bien pénible pour un cœur affligé ; celui de vous informer de la mort si prompt et si imprévu du docteur Régnauld, déterminée par une violente attaque de choléra.

Après 35 heures de pénibles souffrances qu'il supportait avec le calme et la confiance du chrétien, qui a rempli avec foi les derniers devoirs, son âme est remontée vers son créateur.

Je serais bien comptable si j'ajournais à un autre temps le devoir qui est imposé à Mme. veuve Régnauld et aux nombreux amis de son mari ; celui d'exprimer toute leur reconnaissance pour le dévouement généreux de M. les collègues du docteur Régnauld et notamment de M. Brunet et Peltier ; le zèle évangélique et vraiment sacerdotale du Révérend M. Dandut, du Séminaire ; enfin pour les témoignages d'intérêt et de bienveillance sympathique que nous ont donnés M. les concitoyens de toutes les classes, de toutes les origines soit pendant la courte maladie du Docteur Régnauld, soit pour leur empressement à accompagner à leur dernière demeure ses dépositaires mortelles.

Ces actes de dévouement, d'estime et d'affection cordiale, nous ne les oublierons jamais et nous nous estimerons toujours heureux d'en rappeler le souvenir.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. D. LATTE. P. S.—Voici les noms du Docteur Régnauld : M. César Auguste Régnauld, époux de Mme Aimée Suzanne Voye, (de l'île de Jersey) né à Créances, département de la Manche, ancienne province de Normandie.

M. les Rédacteurs, Je rends justice autant que personne aux excellentes intentions des catholiques qui défendent les saintes doctrines attaquées ; je n'ai fait un appel à la charité des deux partis que pour ce qui pouvait y avoir de trop rude dans la for-

me ou de trop personnel dans la polémique. Quant à la phrase : *Trépassé reprochera au Dammé l'abus des grâces, l'adonné injurierá l'répassé*, elle est générale comme les paroles qui la précédaient ; elle ne s'appliquait pas aux correspondants de la Minerve, ni de l'Avenir ; au reste je la retire si elle est de nature à blesser tant soit peu les susceptibilités...

J'ai l'honneur d'être votre
Très humble serviteur,
J. MACQUET PRÉ.
Nicolet, 10 octobre 1849.

Faits Divers.

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION.—Dans notre feuille du 5 courant, il s'est glissé une erreur au sujet de l'établissement d'éducation des filles, à Soré. Les notes transmises ont fait comprendre que cet établissement n'est actuellement achevé ; ce qui n'est pas correct. L'école des Frères seule est en opération ; mais le projet de construction de l'établissement des filles se poursuit activement par M. le Grand-Vicaire Kelly, secondé des citoyens du village.

Pic IX, avant de partir de Gaëte, a fait remettre une somme d'argent pour un dîner cinquante jeunes filles pauvres de la ville.

ROME.—Des dames françaises, les unes habitant Rome depuis longues années, les autres, momentanément, ont formé, sous la direction de Madame la comtesse R..., une société de consolation pour aller, dans les hôpitaux militaires, adoucir les douleurs des soldats français par ces ingénieuses délicatesses dont les femmes seules possèdent le secret. Chaque jour quelques-unes de ces dames se rendent dans les salles des malades, leur parlent de la patrie, de Dieu, de leurs devoirs de Français, et se font bénir par ceux qu'elles encourageant et par les administrateurs, dont elles aident l'action sans la contrarier jamais.

L'Estafette de Paris, du 14 septembre annonce que M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, a expédié des courriers pour expliquer la lettre de Louis Lapoléon et prévenir le mauvais effet qu'elle aurait pu produire. On attribuerait la lettre à un malentendu.

D'après les dépêches arrivées au ministre de l'intérieur, six conseils généraux se seraient prononcés pour la révision de la constitution française.

La police vient de découvrir de graves documents qui jetteront un grand jour sur la journée du 13 juin. On assure qu'instruits de cette nouvelle, les accusés qui ne sont pas sous la main de la justice ont l'intention de pas se présenter devant la Haute-Cour comme ils avaient le projet.

Le commandement de l'armée française à Rome paraît devoir rester provisoirement entre les mains du général Rosolona, et le général Randon qui devait le remplacer, s'en est retourné en France.

On a vu l'obligence de nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre écrite par un jeune homme parti dernièrement de Québec pour Chicago :

« Maintenant vous avez hâte de connaître « Chicago : eh ! bien je vais vous satisfaire « Les rapports que vous et moi avons reçus « Québec, sont exagérés et quelques uns faux. « Il est bien vrai que c'est une place bien com- « merciale et où l'argent est en grande circulation « mais il est faux que les commis soient aussi « recherchés qu'on le dit, et pour preuve c'est « que M. S... qui est ici depuis trois semaines n'a « pu encore trouver une place. Il est vrai qu'il « attend une réponse demain ; peut-être sera-t- « elle favorable ; peut-être non aussi. Pourtant « ce M. ne veut pas choisir ; il prendra la première « qui se présentera. La raison est, je pense, que « le commerce n'est pas sur un grand pied et « que la plupart font leur besogne eux-mêmes. « Ainsi vous voyez que c'est bien différent de ce « qu'on en faisait. »

Une lettre d'un autre jeune homme parti de Montréal pour St. Louis Missouri, il y a environ 6 mois, fait de cette dernière place un rapport qui n'est pas plus avantageux que celui de Chicago. Ainsi, avis aux émigrants ! Ami de la Religion.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT.—Nous avons déjà plusieurs fois repoussé au gouvernement la responsabilité qu'il assumerait en se plaçant hors de portée de tout secours, comme il le serait à Toronto, pendant l'hiver prochain. Ceux qui visent à le renverser, et il ne s'en cachent pas, pourraient, par un coup de main, intercepter les communications, faire prisonniers le gouverneur-général et les membres de la législature, et les forcer à capituler. Le vote de l'assemblée législative de mai dernier, en faveur de la tenue alternative des parlements à Toronto et à Québec, ne justifierait pas une telle imprudence de la part de l'exécutif ; car on ne parlait pas alors hautement d'indépendance et d'annexion aux États-Unis, comme on le fait aujourd'hui.

Canadien.

BAZAR ! BAZAR !!

Mardi et mercredi prochains, 16 et 17 Octobre courant, il y aura dans la Maison de l'école de St. Jacques, un Bazar dont le but est le soutien des petites filles pauvres, qui fréquentent la dite école, 10 Octobre 1849.

ATTENTION ! ?

On imprime à ce Bureau : Adresses, Fiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et Jobs de toutes façons ; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

Hollandais chez qui je vous écris ont fait des offres généreuses et en font encore pour beaucoup et celle de mes compagnons. Je les ai visités deux fois, et ils m'ont reçu avec bonté. Ils ne négligent rien pour obtenir notre rachat. Ils vont même jusqu'à combler de présents les Sauvages chez qui je vis, pour qu'il me traitent avec douceur.

« Mais je commence à me lasser d'une lettre si longue si diffuse. Je prie donc instamment votre Révérence de vouloir bien malgré mon indignité me regarder toujours comme son enfant. Quoique Sauvage par mes manières et mon vêtement, et même presque séparé de mon Dieu dans une vie si agitée, je veux cependant mourir, comme j'ai toujours vécu enfant de la sainte Eglise Romaine, et de la société de Jésus.

« Obtenez moi de Dieu, mon révérend Père, par vos SS. sacrifices qu'après avoir mal profité jusqu'à ce jour, de tant de secours qu'il m'a offerts pour arriver à la plus haute sainteté, je ne perde pas la dernière occasion qu'il me présente. Votre bonté ne refusera pas cette grâce à votre enfant qui implore vos secours.

« Je mène une vie vraiment bien digne de pitié, et on toutes les vertus sont en danger. La foi au milieu des ténèbres si épaisses de l'infidélité, l'espérance dans de si longues et si cruelles épreuves ; la charité au sein de tant de corruption et dans la privation de tous les sacrements. Quoique la chasteté ne trouve pas ici beaucoup de danger du côté des délices elle on trouve dans ce mélange et cette fa-

miliarité des deux sexes, dans cette liberté absolue laissée à chacun de tout dire et de tout faire, et surtout dans les nudités continuelles. Bon gré malgré, il faut souvent voir ici, ce qu'ailleurs on ne serait pas exposé à apercevoir, non seulement par curiosité, mais même par distraction.

« C'est pourquoi je pense tous les jours des gémissements vers mon Dieu pour qu'il ne me laisse pas sans secours parmi les morts, et je lui demande qu'un cœur exposé seul et sans défense au milieu de toutes ces impuretés et de ce culte idolâtrique des démons, se conserve cependant pur.

« Afin que, lorsque le bon pasteur viendra rassembler les tribus éparses d'Israël, il nous retire des nations pour bénir son saint nom. » fiat ! fiat !

De votre Révérence
Le très humble serviteur et fils en J. C.
ISAAC JOQUES, S. J.

« Qu'il me soit permis par le moyen de votre Révérence de saluer tous mes RR. PP. et mes très chers FF. que je chéris et que je respecte tous en N. S., et de me recommander à leurs prières.

« A la Colonie de Rensselaerswiche, (1) dans la Nouvelle Belgique, le 5 août de l'année 1643. »

Votre très humble serviteur et fils en J. C.
ISAAC JOQUES, S. J.

(1) Anj. Albany.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acree.

- Township de Chichester.*
- Rang 1er, Lots A, 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
 - " 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
 - Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
 - " 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
 - " 4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.
 - " 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
 - " 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
 - " 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
- " 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.
- " 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Township de Waltham.

- Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
- " 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
- " 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
- " 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de B. 1 à S.

- Rang 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
- " 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
- " 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, soit par le présent notifiées que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature; toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront convoqués et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être fournie dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.
 DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institutement, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durrocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains-et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit *gomme olibernum*, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.
 Montréal 27 septembre 1849.

COLLEGE DE BYTOWN.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette anomalie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espérance d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreux dessein d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. — Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. — Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. — Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septe n bre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son **ATELIER DE RELIURE** à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.
 Montréal, 2 mai 1849.

AVIS.
Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneurs, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE,
 P. C. LOEDEL,
 G. DE LANAUDIÈRE,
 A. T. VOYER.
 Village d'Industrie
 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.
 Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.
 Acide Carbonique (dissout en eau)
 Protocarbone d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.
 Chlorure de Sodium (en abondance)
 Sulfate de Soude (en petite quantité)
 Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.
 Chlorure de chaux (en abondance)
 Chlorure de Magnésie (en petite quantité)
 Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichlorhydriques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien digne de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu laxative, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en Bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scorbutiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tonner avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph GAZAILLE, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches seront connaître les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin.
Coin des rues
 NO PRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront, à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 2s. l'Acree.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudière et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'Acree.

Pour dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'Acree.

S. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'Acree, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'Acree.

Dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'Acree.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; et tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher la dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à l'acouronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION
 DU **Court Traité**
 SUR **L'ART EPISTOLAIRE,**
 A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTÉ édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutive de la Province, et des places de durs Baraux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le District de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
 Do do do in-12
 Do do do in-18
 Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral,
 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
 Do des petits enfants in-32
 Do des enfants pieux, in-32
 Do de l'enfance chrétienne, in-18
 Do Moral et Littéraire, in-12
 Do Instructive et amusante, in-18
 Do Catholique de Lille, in-18
 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.
 Rue St. Vincent, No. 3,
 21 mai 1849.

ARCHITECTURE.
 CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.
Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, au printemps, et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été enclivées, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES
 DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichants
- Asperges
- Brocoli
- Bellaves
- Capucines
- Concombes
- Corfeuils
- Sariettes
- Laitue
- Melons
- Montard
- Oignons
- Persil
- Panais
- Raves
- Rhubarbo
- Saffran
- Stuge
- Epinards
- Sariette
- Tabacs
- Navet
- Fèves
- Pois-fleurs
- Choux-fleurs
- Citrouille
- Carottes
- Romarin
- Fèves rouges
- Choux de Savoie
- Betteraves blanches, Thym
- Poireaux
- Tomates
- Ajarjolaine
- etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co.
 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS,
 Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,
 ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIS DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, . . . £0 2 6
 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 1
 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, . . . 0 3 6
 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11
 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne . . . 0 0 4
 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.
 Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire
 Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P.
 Québec, M. D. MATHÉRIEU, Pir. V.
 Ste. Anne, M. P. PILLOTE, Pir. Direct.
 Rivière St. Louis, M. T. BARBEAU,
 St. Alphonse, M. H. AUERTIN.
 Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RYET Imprimeur
 RÉDACTEURS, { Fr. La Rocque. } Puc.
 { Jos. CENAS. }